



Les stratégies d'*encapsulation* des résultats dans les sociétés passibles de l'IS

Comment se constituer une caisse de retraite privatisée ?

Newsletter n°16-372 du 29 JUIN 2016



Pierre Yves LAGARDE Frédéric AUMONT

Pratique de l'ingénierie patrimoniale



Jacques DUHEM

Pierre Yves, Frédéric, vous avez choisi de traiter des stratégies d'*encapsulation* des résultats dans les sociétés passibles de l'IS.... De quoi s'agit-il ?



Pierre Yves LAGARDE Frédéric AUMONT

Nous observons depuis début 2013 une rupture du consentement à l'impôt qui se traduit d'ailleurs par des recettes fiscales très inférieures aux prévisions budgétaires.

Parmi les stratégies qui répondent à ce ressenti, en oubliant évidemment celles qui sont illégales (économie souterraine), beaucoup d'entrepreneurs optent pour « l'encapsulation à l'IS ».

Ils limitent le revenu perçu au revenu nécessaire et conservent les excédents au sein de structures soumises à l'impôt sur les sociétés : société opérationnelle, société holding active et/ou animatrice ou encore société patrimoniale.

JD

Est-ce une bonne idée ?

PYL FA

Il s'agit dans tous les cas d'un réflexe légitime. Il peut s'agir d'une bonne idée à la condition de ne pas franchir certaines frontières et de bien cerner les objectifs du client.

JD

Quelle méthodologie faut-il adopter ?

PYL FA

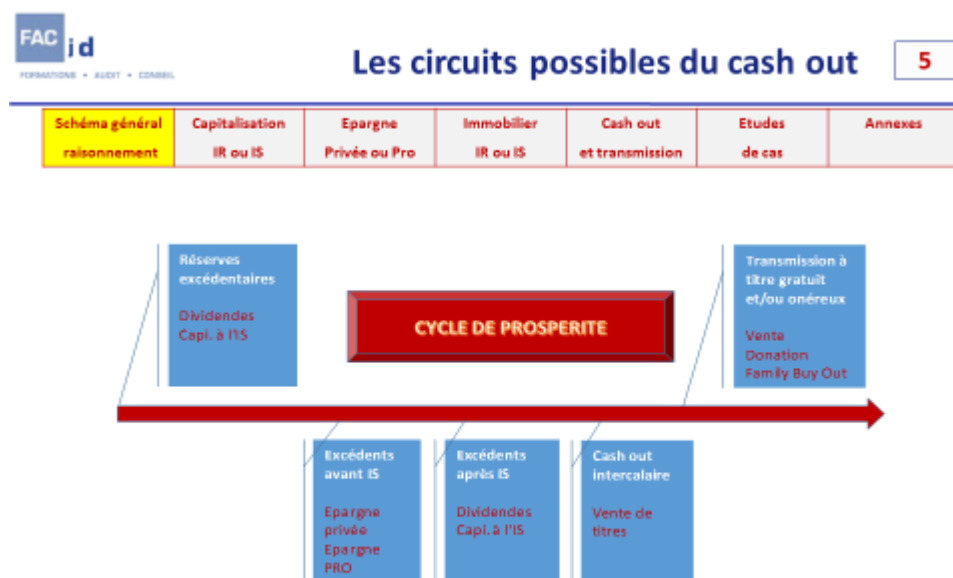
Il faut d'abord mesurer le coût global d'une épargne privée, compte tenu de la hausse de taxation constatée en 2013 puis 2014.

Il faut ensuite rappeler les avantages et inconvénients des dispositifs d'épargne professionnelle ouverts au chef d'entreprise, retraite par capitalisation et/ou épargne salariale.

A partir de là, il faut en déduire les stratégies globales et pertinentes de capitalisation, combinant épargne privée, épargne professionnelle et capitalisation au sein d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés.

Ainsi il convient d'évaluer les schémas d'investissement immobilier encore pertinents, en combinant une société civile, le recours au démembrement et les arbitrages entre l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés.

Voici notre schéma d'analyse :



Rappel important : l'IS expose à l'acte anormal de gestion

Stratégies « d'encapsulation » à l'IS – Formation 2016 – Pierre-Yves Lagarde et Frédéric Aumont – Reproduction interdite

1. Mesurer le coût global d'une épargne privée, compte tenu de la hausse de taxation constatée ces dernières années.
2. Rappeler les avantages et inconvénients des dispositifs d'épargne professionnelle ouverts au chef d'entreprise, retraite par capitalisation et/ou épargne salariale.
3. En déduire les stratégies globales et pertinentes de capitalisation, combinant épargne privée, épargne professionnelle et capitalisation au sein d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés.
4. Evaluer les schémas d'investissement immobilier encore pertinents, en combinant une société civile, le recours au démembrement et les arbitrages entre l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés.
5. Déterminer la solution d'épargne appropriée, selon les objectifs patrimoniaux poursuivis.

Stratégies « d'encapsulation » à l'IS – Formation 2016 – Pierre-Yves Lagarde et Frédéric Aumont – Reproduction interdite

JD

Existe -t-il des stratégies universelles ?

PYL FA

La réponse est clairement négative. Il est indispensable de déterminer la solution d'épargne appropriée, selon que l'objectif consiste :

- à réinvestir dans une activité professionnelle ;
- compléter ses revenus à la retraite ;
- appréhender un capital pour une utilisation privée
- ou transmettre.

Il existe de nombreux outils performants mais pas de solutions universelles.

JD

Merci à vous deux pour ces précisions. Nous aurons l'occasion de vous retrouver pour cette formation [LA SEMAINE PROCHAINE A PARIS.](#)

5 JUILLET

**7 HEURES DE
FORMATION**

**Les stratégies d'encapsulation :
Comment se constituer une caisse de
retraite privatisée ?**

DETAILS ET INSCRIPTIONS : [ICI](#)

**FREDERIC AUMONT ET
PIERRE YVES LAGARDE**

PREPAREZ VOUS AUSSI POUR LA RENTREE...

SEMINAIRE DE RENTREE

JACQUES DUHEM STEPHANE PILLEYRE SERGE ANOUCHIAN FREDERIC FRISH

Nous vous proposons pour la cinquième année consécutive, notre séminaire de rentrée à CLERMONT FERRAND sur le thème de la pratique de l'ingénierie patrimoniale.

Une formation pour des praticiens par des praticiens.

Cette année interviendront, JACQUES DUHEM, STEPHANE PILLEYRE, SERGE ANOUCHIAN (Expert-comptable) et FREDERIC FRISH (Notaire)

Les thèmes d'actualités qui seront traités sont :

Le statut de loueur en meublé... Comment anticiper et gérer ses difficultés d'application;

L'assurance-vie: A la recherche d'une sécurité et d'une optimisation dans l'ère post-Bacquet;

Financement des actifs patrimoniaux : Optimisation patrimoniale des prêts et des garanties.



Du 01/09/2016 au 02/09/2016

Je m'inscris ▶

DERNIERES PLACES DISPONIBLES

6 ET 7 SEPTEMBRE PARIS 14 HEURES DE FORMATION	Fiscalité de la transmission à titre onéreux de la société opérationnelle DETAILS ET INSCRIPTIONS : ICI	JACQUES DUHEM
8 SEPTEMBRE PARIS 7 HEURES DE FORMATION	Comment anticiper le risque d'invalidité et/ou de décès du chef d'entreprise ? DETAILS ET INSCRIPTIONS : ICI	FREDERIC AUMONT et PHILIPPE DELORME
8 SEPTEMBRE PARIS 7 HEURES DE FORMATION	La location en meublé : Comment s'y retrouver dans ce maquis juridico-fiscal ? DETAILS ET INSCRIPTIONS : ICI	JACQUES DUHEM

**8 SEPTEMBRE
LYON
7 HEURES DE
FORMATION HEURES**

**Assurance-vie : L'après Bacquet...
Optimisation et sécurisation
juridique et fiscale**
DETAILS ET INSCRIPTIONS :
PROCHAINEMENT SUR LE SITE
FACJD.com

STEPHANE PILLEYRE

**15 SEPTEMBRE
BORDEAUX
7 HEURES DE
FORMATION HEURES**

Les sociétés civiles
DETAILS ET INSCRIPTIONS :
PROCHAINEMENT SUR LE SITE
FACJD.com

STEPHANE PILLEYRE

**15 SEPTEMBRE
PARIS
7 HEURES DE
FORMATION**

**L'entreprise individuelle : Cette
inconnue qui concerne une entreprise
sur deux ! ASPECTS FISCAUX**
DETAILS ET INSCRIPTIONS : [ICI](#)

JACQUES DUHEM



Approche patrimoniale de l'immobilier : acquisition, gestion, cession...

Profiter d'une obligation réglementaire pour améliorer votre efficacité commerciale :

Le décret n°2016-173 du 18 février 2016 rend obligatoire la formation continue pour tous les professionnels de l'immobilier. A ce titre, il convient de transformer cette contrainte réglementaire en une opportunité commerciale.

- Rédaction des baux ;
- Gestion des mandats de vente et de location ;
- Gestion des compromis de vente ;
- Gestion des investissements défiscalisant ;
- Etc.

La formation abordera ces différents thèmes sous un angle pratico-pratique. Une documentation pratique et exhaustive sera remise aux participants (tableaux de synthèse, études de cas). Notre formation est à destination de tous les intermédiaires, titulaires de la carte professionnelle, négociateurs salariés ou indépendants.

CLERMONT FERRAND	AIX EN PROVENCE	METZ	ORLEANS	PARIS
5 SEPTEMBRE ET 3 OCTOBRE	15 SEPTEMBRE ET 4 OCTOBRE	8 ET 22 SEPTEMBRE	12 SEPTEMBRE ET 3 OCTOBRE	22 ET 23 SEPTEMBRE
DETAILS ET INSCRIPTIONS <u>ICI</u>	DETAILS ET INSCRIPTIONS <u>ICI</u>	DETAILS ET INSCRIPTIONS <u>ICI</u>	DETAILS ET INSCRIPTIONS <u>ICI</u>	DETAILS ET INSCRIPTIONS <u>ICI</u>